



**POLYTECHNIQUE
MONTREAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

Document officiel diffusé par le
Secrétariat général

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION, DE GESTION ET DE PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT

ADOPTION (INSTANCE/AUTORITÉ)	DATE	RÉSOLUTION
Recommandée par l'assemblée de direction	2004-02-24	ADD-414-157
Adoptée par le conseil d'administration	2004-04-15	CAD-974-5001

AMENDEMENT(S) ET ABROGATION(S)		
Conseil d'administration	2006-04-10	CAD-988-5109
Conseil d'administration	2011-01-27	CAD-1024-5205
Modifications mineures (Secrétariat général)	2019-05-21	CAD-1086-5533

CLASSIFICATION	Administration et finances
COTE	P-ADM-3
ENTRÉE EN VIGUEUR	2019-05-21
RESPONSABLE DE L'APPLICATION	Directrice ou directeur de l'administration et des ressources

HISTORIQUE

TABLE DES MATIÈRES

1	Énoncé de principe et présentation des buts	3
2	Champ d'application.....	3
3	Cadre de référence	3
4	Définitions.....	4
5	Principes directeurs	4
5.1	Gestion.....	4
5.2	Installations et opération.....	4
5.3	Produits et services.....	4
5.4	Recherche et enseignement	4
5.5	Rayonnement.....	4
6	Modification mineure	5
7	Entrée en vigueur	5

1 ÉNONCÉ DE PRINCIPE ET PRÉSENTATION DES BUTS

Polytechnique Montréal (« Polytechnique ») s'engage à viser les plus hauts standards d'excellence en matière d'environnement, tant sur son campus qu'au sein de la communauté dont elle fait partie. Cet engagement est démontré par l'établissement et le respect de normes élevées quant à la conduite de Polytechnique en matière de protection de l'environnement et par sa contribution à la promotion de l'environnement dans ses activités de recherche et d'enseignement.

Polytechnique s'engage à se positionner parmi les institutions les plus proactives en matière d'environnement, notamment, en :

- minimisant l'impact de ses activités sur l'environnement ;
- respectant les exigences légales qui lui sont applicables ;
- responsabilisant tous les membres de sa communauté dans leur rôle envers la protection de l'environnement tout en maintenant la liberté de recherche et d'enseignement ;
- incorporant les valeurs de protection de l'environnement dans ses activités de formation, tant celles de ses étudiantes et étudiants que celles offertes aux autres membres de sa communauté qu'au public en général ;
- visant une amélioration continue de sa conduite environnementale par l'établissement d'objectifs et cibles réalistes et concrets.

2 CHAMP D'APPLICATION

Ce document s'adresse à la communauté de Polytechnique Montréal et à toute personne, physique ou morale, visitant Polytechnique.

3 CADRE DE RÉFÉRENCE

En quelques décennies, la reconnaissance de l'impact des activités humaines sur le milieu de vie a propulsé la protection de l'environnement à l'avant-plan des préoccupations de la société. On a vu l'émergence du concept de développement durable qui reconnaît aux générations futures le droit de jouir des mêmes ressources et du même environnement sain qui a été celui de leurs prédécesseurs.

À tous les niveaux, les gouvernements se sont prononcés quant à l'importance des questions environnementales, notamment en adoptant une imposante législation en matière de protection de l'environnement. La *Loi canadienne de protection de l'environnement* (L.C. 1999, ch. 33), la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ c. Q-2 et le récent engagement de la Ville de Montréal relatif à l'établissement d'un plan stratégique de développement durable ne sont que quelques exemples à cet effet.

La communauté internationale s'est également mobilisée et de nombreux accords et engagements internationaux ont été conclus. Afin d'aider les organisations à atteindre leurs objectifs en matière de protection de l'environnement, des guides et des normes ont été conçus. Par exemple, l'Organisation internationale de normalisation a préparé la série ISO 14000 qui vise à assister les entreprises désirant systématiser leur démarche de gestion de l'environnement.

Polytechnique n'a pas échappé à cette conscientisation et nombre de projets ont vu le jour à l'instigation de divers membres de sa communauté. Parmi eux, on peut souligner les initiatives en matière de recyclage pilotées par les groupes étudiants et l'obtention de la reconnaissance « Bâtiment vert » pour les pavillons Lassonde. Le temps a donné sa maturité à ces projets, et Polytechnique, par l'élaboration de cette

politique, a choisi de se doter d'un cadre global visant à rattacher, à coordonner et à harmoniser les différents aspects de son engagement en matière d'environnement.

4 DÉFINITIONS

« **Audit du système de management environnemental** » : processus de vérification systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer, d'une manière objective, des preuves afin de déterminer si le système de management environnemental d'un organisme est en conformité avec les critères de l'audit du système de management environnemental définis par l'organisme, et afin de communiquer les résultats de ce processus à la direction.

5 PRINCIPES DIRECTEURS

Cette politique environnementale s'appuie sur les principes directeurs proposés par ISO 14001 : la planification, la mise en œuvre et le fonctionnement, le contrôle et les actions correctives, la revue de direction et l'amélioration continue. Elle vise à orienter prioritairement les actions dans les champs suivants :

5.1 Gestion

Polytechnique s'appliquera à mettre en œuvre un système de gestion environnementale visant à garantir l'engagement de la direction envers la protection de l'environnement, à soutenir l'amélioration continue et à provoquer des occasions de formation en matière d'environnement, tant pour la communauté étudiante que pour le personnel et le public en général.

5.2 Installations et opération

Pour tous les aspects touchant la gestion de ses installations et leur opération, Polytechnique s'assurera de veiller à la conservation des ressources (eau, air, sol et énergie) et à la saine gestion de ses résidus, tant les matières recyclables que les déchets dangereux et rejets de toutes sortes.

5.3 Produits et services

Reconnaissant le rôle de la demande dans l'émergence de produits écologiques et de service respectueux de l'environnement, Polytechnique s'assurera d'énoncer clairement ses objectifs en matière de protection de l'environnement à tous ses fournisseurs.

5.4 Recherche et enseignement

Polytechnique s'appliquera à incorporer les valeurs de protection de l'environnement dans ses activités de formation, tant celles de ses étudiantes et étudiants que celles offertes aux autres membres de sa communauté qu'au public en général, et à s'assurer que tous les groupes impliqués dans les activités de recherche et d'enseignement de Polytechnique se responsabilisent face à la protection de l'environnement.

5.5 Rayonnement

Dans ses communications publiques et dans son rôle d'ambassadeur au sein de la société, Polytechnique veillera à faire connaître ses valeurs en matière de protection de l'environnement et à communiquer ses programmes et réalisations.

6 MODIFICATION MINEURE

Toute modification mineure à la présente politique est effectuée par la secrétaire ou le secrétaire général à la suite de la recommandation de la ou du président du Comité de développement durable de l'École Polytechnique (CODDEP) et de l'approbation de l'assemblée de direction.

7 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de sa ratification par le conseil d'administration.